RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Normandie

MARCHE PUBLIC DE **MAITRISE D'ŒUVRE**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION
(RC – 26-011)

Maîtrise d'ouvrage Siège : CROUS NORMANDIE 135 Boulevard de l'Europe CS 81816 76042 Rouen cedex	**Conduite de l'opération** : Direction de la Stratégie Immobilière – CAEN Conduite technique : 23, avenue de Bruxelles – CS 25 317 14 053 CAEN Cedex 4

Marché public mission de maîtrise d'œuvre relative à la restructuration des locaux de plonge vaisselle, à la rénovation d'espaces de préparations froides et à la création ou restructuration de stockages froids dans plusieurs restaurants universitaires exploités par le CROUS Normandie.

Marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application du code de la commande publique, notamment des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1 et R2124-2

DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
18 DECEMBRE 2026 à 12H00

Le présent règlement de consultation comporte 12 pages et une annexe

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET ET TYPE DE CONSULTATION *3*
1-1 Objet et type de consultation 3
1-2 Description du projet et limites de prestations 3
ARTICLE 2 - ORGANISATION DE LA CONSULTATION *3*
2-1 Maître d'ouvrage 3
2-2 Conditions de participation 4
2-3 Nature de l'attributaire 4
2-4 Décomposition en tranches et en lots 4
2-5 Réalisation de prestations similaires 5
2-6 Variantes 5
2-7 Durée du marché et délais d'exécution 5
2-8 Délai de validité des offres 5
ARTICLE 3 - DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION *5*
3-1 Procédure 5
3-2 Dossier de consultation 5
3-3 Visite du site 6
3-4 Modifications non substantielles au dossier de consultation 7
3-5 Remise des offres 7
ARTICLE 4 - DOSSIER A PRODUIRE *8*
ARTICLE 5 - MODALITES ET CRITERES DE SELECTION *10*
5-1 Sélection des candidatures 10
5-2 Critères de jugement des offres 10
ARTICLE 6 - CALENDRIER PREVISIONNEL *11*
ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES *11*
*ARTICLE 8 - **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE FINANCIER ET JURIDIQUE*** *12*
8-1 Monnaie : 12
8-2 Forme des prix : 12
8-3 Mode de règlement : 12
8-4 Tribunal compétent : 12

Préambule

Le CROUS Normandie est désigné dans le présent marché sous l'appellation « maître d'ouvrage ».
Le CROUS Normandie est un établissement public administratif.
Le marché est passé en application du code de la commande publique (CCP) du 01/04/2019.
Le CROUS NORMANDIE est un établissement public à caractère administratif qui a pour mission principale d'améliorer la qualité de vie de l'étudiant à travers la gestion des bourses sur critères sociaux et les aides financières ainsi que le logement, la restauration et les activités culturelles.

ARTICLE 1 - OBJET ET TYPE DE CONSULTATION

1-1 Objet et type de consultation

Le présent marché a pour objet une mission de maîtrise d'œuvre relative à la restructuration des locaux de plonge vaisselle, à la rénovation d'espaces de préparations froides et à la création ou restructuration de stockages froids dans plusieurs restaurants universitaires exploités par le CROUS Normandie.
L'objectif de ces travaux est d'optimiser les moyens des différentes structures pour faire face à l'augmentation de la fréquentation des RU à la suite de la mise en place du repas à 1€.

Code CPV : 712 210 00-3

Eléments de mission :

La mission comprend les éléments suivants :

- DIAG
- APS
- APD
- PRO
- ACT
- VISA
- DET
- AOR

1-2 Description du projet et limites de prestations

Le projet concerne la restructuration des locaux de plonge vaisselle, à la rénovation d'espaces de préparations froides et à la création ou restructuration de stockages froids dans plusieurs restaurants universitaires exploités par le CROUS Normandie dont les précisions se trouvent dans le programme joint au dossier de consultation.

ARTICLE 2 - ORGANISATION DE LA CONSULTATION

2-1 Maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage, responsable de l'organisation de la consultation est le CROUS Normandie dont le siège se situe 135 boulevard de l'Europe, CS 81816 76042 Rouen Cedex.
Le service en charge de l'opération est :
La Direction de la stratégie immobilière et de la transition écologique du CROUS Normandie
23 avenue de Bruxelles CS 25317
14053 Caen cedex 4
Tél : 02 31 56 64 09

2-2 Conditions de participation

La consultation est ouverte aux candidats ou aux équipes (Groupement conjoint avec mandataire solidaire), justifiant des compétences ou d'expérience dans le (s) domaine (s) suivants :

- thermique ;
- fluides ;
- plomberie ;
- ventilation ;
- traitement d'air ;
- génie électrique ;
- équipements de restauration collective ;
- architecture ;
- sécurité incendie ERP ;
- accessibilité ;
- restauration collective ;
- Economie de la construction.

L'attention des candidats est portée sur le fait que la composition de l'éventuelle équipe sera définitive ; seule la sous-traitance pourra ultérieurement être envisagée.

2-3 Nature de l'attributaire

Le marché sera conclu :
- Soit avec un prestataire unique ;
- Soit avec un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

La maîtrise d'ouvrage indique qu'au regard de la dominante technique du projet, la désignation d'un bureau d'études techniques (thermique, fluides, aéraulique) en tant que mandataire est admise, le choix du mandataire demeurant libre au sein de l'équipe.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, pour l'exécution du marché en application de l'article R 2142-24 du Code de la Commande Publique.

Chaque candidat ne pourra remettre, pour la présente consultation, qu'une seule candidature en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un groupement.

Dans le cadre d'un groupement, aucune exclusivité n'est imposée aux bureaux d'études.
L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

2-4 Décomposition en tranches et en lots

Lots

Le présent marché n'est pas décomposé en lot. La mission ne peut donc être scindée pour des soucis d'uniformité de l'étude et du suivi de cette opération.

Tranches :

Le marché n'est pas décomposé en tranches.

2-5 Réalisation de prestations similaires

Le maitre d'ouvrage se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2-6 Variantes

Ce marché ne comporte ni variante, ni prestation supplémentaire.

2-7 Durée du marché et délais d'exécution

Le marché prendra effet à compter de sa notification pour une durée prévisionnelle de 20 mois, incluant la période de garantie de parfait achèvement.

La durée prévisionnelle comprend les études, la consultation des entreprises, l'exécution des travaux estimée à 4 mois (dont 2 semaines de préparation), ainsi que la période de garantie de parfait achèvement d'une durée de 12 mois.

Les délais d'exécution sont fixés dans l'acte d'engagement.

2-8 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours, il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 3 - DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

3-1 Procédure

La présente consultation fait l'objet d'une procédure formalisée avec publicité sur le site PLACE http://www.marches-publics.gouv.fr , plateforme des achats de l'Etat, sous la référence 26-011 et sur le BOAMP et au JOUE.

3-2 Dossier de consultation

Les documents suivants constituent le dossier de consultation :

- Le présent Règlement de Consultation
- L'Acte d'Engagement ;
- La répartition du forfait de rémunération ;
- Le présent CCAP ;
- Le Programme ;
- Le CCAG-MOE ;
- Cadre de mémoire technique à compléter par le candidat ;
- Le planning prévisionnel ;

- Les plans ;
- Les actes de sous-traitance.
- L'attestation de visites des sites

3-3 Visite du site

Site concerné	Visite obligatoire
Plonge vaisselle - RU A Campus 1 (Caen)	Oui
Plonge vaisselle - RU Océane (Le Havre)	Oui

La visite des sites est obligatoire uniquement pour les chantiers suivants :

Plonge Vaisselle - RU A Campus 1 (Caen)

Personne en charge de la visite : M. Christophe MICHEL
Personne à contacter pour la visite de ce site :
Mail : christophe.michel@crous-normandie.fr
Tél : Portable 06 74 79 44 39

Dates et horaires proposés :
Lundi 30 novembre 2026, de 14h30 à 16h30 ;
Mardi 1er décembre 2026, de 14h30 à 16h30.

Signataire de l'attestation de visite : M. Christophe MICHEL.

Plonge Vaisselle - RU Océane (Le Havre)

Personne en charge de la visite : M. Julien HODIERNE
Personne à contacter pour la visite de ce site :
Mail : julien.hodierne@crous-normandie.fr
Tél : Portable 06 62 96 75 36

Dates et horaires proposés :

Lundi 30 novembre 2026, de 14h00 à 15h30 ;
Mardi 1er décembre 2026, de 14h00 à 15h30.
Signataire de l'attestation de visite : M. Julien HODIERNE.

Renseignements complémentaires

Pour toute information relative aux autres sites, les candidats peuvent contacter :
M. Vincent LANGEVIN
Tél. : 07 86 63 39 80
Courriel : vincent.langevin@crous-normandie.fr

Modalités de visite

- **Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées**.
- Les candidats sont tenus d'imprimer l'attestation de visite jointe au présent dossier de consultation des entreprises (DCE).
  Cette attestation devra être dûment complétée, datée et signée par le représentant de l'entreprise. La signature devra être accompagnée du cachet de l'entreprise.
- Lors de leur visite, les candidats s'engagent à respecter les abords du site, la voirie ainsi que les immeubles et commerces avoisinants.
- En présentant leur offre, les candidats sont réputés avoir pris connaissance de l'ensemble des contraintes et conditions susceptibles d'influer sur l'exécution des prestations, les délais d'intervention, ainsi que sur la qualité et le coût des travaux à réaliser, conformément aux dispositions du CCAP et du programme de l'opération.

L'absence de la présente attestation dûment complétée ou l'absence de signature du représentant du CROUS sur l'un des sites pour lesquels la visite est obligatoire entraînera le rejet de l'offre comme irrégulière.

3-4 Modifications non substantielles au dossier de consultation

Le CROUS Normandie se réserve le droit d'apporter des modifications non substantielles au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.
Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3-5 Remise des offres

Les offres sont à remettre au plus tard LE 18 DECEMBRE 2026 à 12h00 par voie électronique sur la plateforme des achats de l'Etat PLACE à l'adresse suivante http://www.marches-publics.gouv.fr, espace entreprise sous la référence 26-011. Le non-respect de cette obligation sera sanctionné par la non-prise en compte de l'offre.

Lors de la première utilisation de la plate-forme de dématérialisation (http://www.marches-publics.gouv.fr), le candidat installera les prérequis techniques et trouvera sur le site un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisation de la plate-forme. Il disposera également d'une assistance téléphonique.

En outre, cette transmission le sera selon les modalités suivantes :
➔L'offre devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement ;
➔La durée de la transmission de l'offre est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre, il est invité à s'assurer que tous les documents sont utiles à la compréhension de son offre ;
➔Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus, ils ne seront pas renvoyés à leurs auteurs;
➔Seuls les formats de fichiers informatiques de types pdf, doc et xls seront acceptés, ils ne doivent pas comporter de macros et peuvent être compressés dans des fichiers d'archives au format Zip. Leurs noms devront être suffisamment explicites ;

➔Les candidatures ou les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par le maître d'ouvrage ne feront pas l'objet d'une réparation, elles seront réputées n'avoir jamais été reçues.

Format des fichiers :

Il est demandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes lors de l'envoi des offres.
- Utiliser des formats de fichiers courants et de préférence pdf, .doc, .xls, .ppt ainsi que les formats d'image jpg, png et des documents html.
- Eviter les accents, symboles et caractères spéciaux dans les noms de fichiers.
- Ne pas utiliser les .exe et les macros.
- Respecter les recommandations formulées par la plate-forme pour le dépôt des offres lors du processus d'envoi.

Horodatage des plis :
Après dépôt du pli sur la plate-forme, un accusé de réception du pli est adressé au candidat, donnant à son dépôt une date et heure certaines. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.
Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et heure limite est considéré comme hors délai.
En cas d'indisponibilité de la plate-forme empêchant la remise des plis dans les délais fixés par le règlement de consultation, la date et heure limites de remise des offres peuvent être modifiées.

Virus :

Les candidats doivent s'assurer que leurs fichiers transmis électroniquement ne contiennent pas de virus. La réception de tout fichier infecté entrainera l'irrecevabilité de l'offre.

Copie de sauvegarde :

Les candidats ont la possibilité de faire parvenir, parallèlement à la transmission électronique des candidatures et des offres, une copie de sauvegarde de leurs documents sur un support physique électronique (CD-ROM, DVD ou clé USB) ou sur un support papier. En cas de détection d'un programme malveillant dans la copie de sauvegarde, celle-ci sera rejetée.
La copie de sauvegarde est adressée au Maître d'ouvrage, sous pli scellé comportant lisiblement la mention « copie de sauvegarde » et l'intitulé de la consultation :

- soit par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse :
CROUS Normandie
Direction de la stratégie immobilière
23 avenue de Bruxelles – CS 25 317 –
14 053 Caen cedex 4
- soit par une remise directement, contre récépissé, à la Direction de la stratégie immobilière du CROUS Normandie 23, avenue de Bruxelles –14053 CAEN cedex 4 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, sauf jours de fermeture exceptionnelle.

Pour être prise en compte, elle doit parvenir au Maitre d'ouvrage avant la date et heure limites fixées dans le règlement de consultation pour le dépôt des offres.

Signature électronique des plis :

La signature électronique des plis n'est pas exigée.

ARTICLE 4 - DOSSIER A PRODUIRE

Les candidats veilleront spécialement à produire dans leur offre respective l'intégralité des renseignements requis tels que définis dans le dossier de consultation des entreprises. Tout manquement est susceptible **d'entraîner le rejet de l'offre proposée au motif de sa non**-conformité au présent règlement.
Les candidats présenteront un dossier complet, exclusivement rédigé en français, en version dématérialisée et comprenant les pièces suivantes et présenté de la façon suivante dans son offre électronique :

UN DOSSIER – PIECES ADMINISTRATIVES
Le formulaire DC1 dûment renseigné
Le formulaire DC2 avec indication du chiffre d'affaire du candidat pour le domaine d'activité du marché sur les trois dernières années.
Une attestation d'assurance pour les risques professionnels d'un niveau approprié au marché.
Une liste de références pertinentes au regard de l'objet du marché et provenant de marchés exécutés au cours des trois dernières années. Ces références sont vérifiables et comprennent le nom et les coordonnées du donneur d'ordre (liste de chantiers similaire avec indication du maître d'ouvrage, du lieu, de la durée du chantier et du montant de l'opération) ;
L'attestation d'inscription à l'ordre des architectes
Le formulaire DC4, dûment renseigné, daté et signé en cas de sous-traitance déclarée au stade de l'offre ;
UN DOSSIER – PIECES MARCHE
L'acte d'engagement dûment complété et signé
Le tableau de répartition forfaitaire portant le nom, le cachet et la signature du candidat
L'attestation de visites des sites
UN DOSSIER – PIECES TECHNIQUES
Cadre de réponse valant mémoire technique
Planning prévisionnel dûment signé

L'ensemble des documents DC1, DC2, DC4, AE, Tableau de répartition du forfait de rémunération devront être ceux fournis par le CROUS NORMANDIE. Ils ne devront en aucun cas être modifiés.

Important : Dans le cas où la personne qui signerait le dossier de candidature pour le compte de l'entreprise candidate ne serait pas le dirigeant de l'entreprise ou tout autre représentant de l'entreprise juridiquement habilité à l'engager, elle devra joindre à la candidature la preuve de sa capacité à engager la société, par la production d'une délégation de pouvoirs, établie par la personne juridiquement habilitée à engager l'entreprise. En cas d'absence de ce pouvoir ou d'une délégation qui ne serait en bonne et due forme, la candidature de l'entreprise sera rejetée sans être examinée.

Pièces à fo**urnir par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché**

- Le candidat retenu à l'issue de la procédure devra fournir sous huit jours après une demande formulée par le maitre d'ouvrage les documents suivants : un document prouvant l'aptitude à exercer l'activité professionnelle (kbis, ou extrait du registre pertinent), un extrait du casier judiciaire
- Les attestations d'assurance responsabilité civile et décennale valables à la date de la présente consultation

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus
- En cas de procédure de redressement judiciaire, le document justifiant l'habilitation du candidat à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public
- Les pièces prévues aux articles R. 1263-12 (copie de la déclaration de détachement de travailleurs), D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail (attestation sociale ou documents relatifs aux contractants étrangers ou liste nominative des salariés étrangers) ainsi que la déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé.

ARTICLE 5 - MODALITES ET CRITERES DE SELECTION

5-1 Sélection des candidatures

1. Capacités professionnelles du candidat (références des 3 dernières années pour des travaux identiques ou similaires, certificats de qualité)
2. Capacités techniques du candidat (moyens en personnel et en matériel)
3. Capacités financières du candidat (chiffre d'affaires des 3 dernières années ; situation/redressement judiciaire).

Le Maître d'ouvrage vérifiera que l'entreprise a qualité pour présenter son offre et dispose des garanties financières, professionnelles et techniques suffisantes. La candidature ne sera pas admise si les garanties sont insuffisantes.
Conformément à l'article R2142-14 du Code de la Commande Publique, il est demandé que les opérateurs économiques disposent d'un niveau d'expérience suffisant, démontré par des références adéquates provenant de marchés exécutés antérieurement. Toutefois, l'absence de références relatives à l'exécution de marchés de même nature ne peut justifier, à elle seule, l'élimination d'un candidat.
Dans le cas où les candidatures ne peuvent être admises, l'offre ne sera pas examinée.

5-2 Critères de jugement des offres

Le jugement des offres sera fondé sur des critères pondérés.

► Sur 60 points : **pour la valeur technique de l'offre au regard du mémoire technique et décomposée de la façon suivante :**

Sous-critères	PONDERATION
Sous-critère 1 Méthodologie d'intervention – ordonnancement - planning – contenu des prestations	10
Sous-critère 2 Organisation de l'équipe pour gérer l'opération notamment les différents chantiers - répartition des rôles - moyens humains dédiés à l'opération	20
Sous-critère 3 Compréhension du projet et des enjeux techniques – références de chantiers de cuisines professionnels et de restauration collective (moins de 5 ans)	20
Sous-critère 4 Pertinence des solutions techniques envisagées, dimensionnement et maîtrise des consommations	10

► Sur 40 points pour le prix de l'offre.

La notation suivant la règle arithmétique suivante :
Une note de 40 points sera affectée au moins disant au vu du montant indiqué dans l'acte d'engagement (sous réserve des informations exprimées dans le paragraphe « nota » ci-après)

Les autres offres bénéficieront d'une note établie selon la formule suivante
N=PM/P x 40
Avec N = note établie pour l'offre du candidat considéré
PM = montant de l'offre du candidat le moins disant
P = montant de l'offre de candidat considéré

Nota : l'offre moins disante sera analysée au regard des dispositions prévues par l'article L. 2152-5 du code de la commande publique (offre anormalement basse).

Le maitre d'ouvrage établit un classement des offres et arrête le nom de l'entreprise retenue.

Chaque sous-critère sera noté comme suit :

0% : candidat qui n'a pas fourni l'information ou le document demandé
20% : insuffisant : candidat ayant fourni l'information ou le document demandé mais dont le contenu ne répond pas aux attentes
40% : partiellement suffisant : candidat qui a fourni l'information ou le document demandé mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes.
60% : suffisant : candidat qui a fourni l'information ou le document demandé et dont le contenu répond aux attentes minimales mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats
80% : partiellement bon : candidat qui a fourni l'information ou le document demandé dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantage particulier par rapport aux autres candidats
100% : bon et avantageux : candidat qui a fourni l'information ou le document demandé dont le contenu répond aux attentes et qui présente de nombreux avantages particuliers par rapport aux autres candidats. Sans pour autant tomber dans la surqualité ou la surqualification.

ARTICLE 6 - CALENDRIER PREVISIONNEL

Cf : CCAP 26-011 et son annexe (planning prévisionnel)

ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Questions – Réponses

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et leurs demandes de renseignements complémentaires, exclusivement sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) : www.marches-publics.gouv.fr.
Les réponses aux questions ou demandes de renseignements complémentaires reçues jusqu'au neuvième jour avant la date limite de réception des offres sont transmises aux candidats au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.
Les questions et réponses, si elles intéressent l'ensemble des candidats et peuvent avoir un impact sur la teneur des offres, seront portées à la connaissance des candidats par mise en ligne sur le site PLACE, sous réserve que ceux-ci se soient identifiés lors du téléchargement du dossier de consultation.

Il appartient au candidat de relever son courrier électronique (courrier indésirable compris) et de fournir, sur le site, une adresse mail valide pendant toute la procédure.

Lorsqu'un complément d'information nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans le délai des 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, le délai de réception des offres est reporté dans les conditions prévues à l'article R2151-4 du Code de la commande publique.

L'acheteur se réserve le droit de ne pas répondre aux demandes de renseignements qui ne seraient pas transmises via le profil d'acheteur ou qui ne parviendraient pas dans le délai imparti.

ARTICLE 8 - **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE FINANCIER ET JURIDIQUE**

8-1 Monnaie :

Le candidat est informé que le maître d'ouvrage souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : l'EURO.

8-2 Forme des prix :

Les prix sont forfaitaires provisoires et révisables selon les conditions fixées au CCAP.

8-3 Mode de règlement :

Le règlement des sommes dues au titulaire fera l'objet de paiement partiel définitif suivant les modalités fixées au CCAP.
Le règlement des prestations sera effectué sous 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement.
Une avance, dans les conditions prévues aux articles L2191-2, R 2191-3 et R2191-7 du code de la commande publique, pourra être versée.

8-4 Tribunal compétent :

Pour les différends et litiges, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert – 76000 Rouen. Téléphone : 02 35 58 35 00.